

HABITER UN QUARTIER DÉFAVORISÉ : *quels effets sur la durée de chômage ?*

Les facteurs géographiques contribuent aux inégalités entre actifs face au risque du chômage. À caractéristiques individuelles identiques, le fait d'habiter dans une zone urbaine sensible (ZUS) tend en moyenne à augmenter les durées de chômage, mais plutôt modérément au regard de l'incidence de l'âge, du niveau de formation ou de l'origine nationale. Cet impact est en outre très variable d'une zone d'emploi à l'autre mais aussi selon l'origine nationale des personnes concernées. Être domicilié dans l'un des quartiers de la politique de la ville constitue pour les chômeurs français nés de parents français et pour ceux d'origine non européenne un handicap pour retrouver un emploi. Les difficultés de déplacement, obstacle à la recherche d'emploi, affectent plus spécifiquement les chômeurs domiciliés en ZUS et s'ajoutent aux difficultés de réinsertion propres aux habitants de ces quartiers.

Pour une même conjoncture nationale, la situation du marché du travail se décline localement de façon très différenciée et le chômage connaît d'amples variations d'un territoire à l'autre. De forts contrastes apparaissent ainsi entre zones d'emploi (1) : au dernier recensement de la population, le taux de chômage s'échelonne de 5,4 % pour la plus favorisée à plus de 23 % pour la plus touchée, autour d'une médiane de 11,9 %. Les marchés locaux du travail, pour certains cloisonnés, n'offrent pas tous les mêmes opportunités d'emplois au regard de leur population active. L'évolution des emplois offerts par les économies locales constitue la traduction, sur leur territoire, des conjonctures

(1) - Entités géographiques au sein desquelles s'effectue l'essentiel des mobilités domicile-travail d'une population. Le territoire métropolitain comprend 348 zones d'emploi.

nationales - voire mondiales - des secteurs qui y sont les plus représentés ; les chocs de reconversion de l'appareil productif y sont donc plus ou moins fortement ressentis. Mais ces évolutions peuvent également refléter des dynamismes de développement purement endogènes. La population active présente sur un territoire est, pour une part, le produit de déterminants démographiques, mais également de la plus ou moins grande attractivité de la zone, génératrice de mouvements d'échanges migratoires avec l'extérieur.

Un chômage très inégalement réparti sur le territoire

L'observation des bassins d'emploi révèle une grande hétérogénéité, avec par exemple un chômage très inégalement réparti entre communes ou entre quartiers d'un même territoire urbain. Ces disparités ressortissent davantage des logiques de fonctionnement des marchés de l'habitat, qui peuvent engendrer des phénomènes d'exclusion, ou de la géographie du parc de logements sociaux, qui entraîne la concentration dans certains quartiers de populations particulièrement exposées aux risques de chômage.

La politique de la ville s'est attachée à identifier des zones urbaines défavorisées afin de les faire bénéficier de mesures de discrimination positive (encadré 1). De fait, le chômage est bien plus élevé dans les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) [1] que dans les agglomérations qui les englobent : au recensement de 1999, le taux de chômage moyen dans les ZUS atteint 25,4 % de la population active contre 14,3 % dans les villes qui les entourent. De tels écarts se sont en outre creusés au cours des années quatre-vingt-dix. Leur importance incite à s'interroger sur l'existence d'un effet propre au quartier qui, au même titre que la situation du marché du travail prévalant dans

Encadré 1

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les quartiers identifiés ici comme défavorisés sont des territoires d'intervention de la politique de la ville, plus précisément des zones urbaines sensibles (ZUS). Les ZUS sont les quartiers prioritaires définis par le pacte de relance pour la ville de décembre 1996. Ces quartiers, dont beaucoup avaient déjà fait l'objet d'interventions de « développement social des quartiers » dans la période précédente (1989-1993), ont été choisis sur des critères alliant l'état de l'habitat et de l'urbanisme (grands ensembles d'habitat social dégradés, mauvaise intégration dans le tissu urbain) à la concentration de chômeurs ou de populations exposées à des risques d'exclusion (forte proportion de jeunes, faibles niveaux d'éducation, importance de la population d'origine étrangère). La situation de ces quartiers avait été jugée telle qu'elle justifiait de les faire bénéficier de mesures de « discrimination positive » sous forme d'aides à la réhabilitation du parc de logements, d'aides à l'implantation ou au maintien d'activités, d'accès prioritaires d'habitants à certains dispositifs d'insertion dans l'emploi, ou encore de soutien à la vie associative et à l'exercice de la citoyenneté.

En fait, les ZUS révélaient une grande diversité de situations et de niveaux de difficulté, appelant des aides d'intensité variable. Le pacte de relance pour la ville définissait trois niveaux d'intervention : les 750 ZUS formant le périmètre d'intervention le plus large, parmi lesquelles 416 sites étaient classés en zone de redynamisation urbaine (ZRU) et 44 en zone franche urbaine (ZFU). Ces dernières peuvent bénéficier d'aides plus importantes et à caractère économique, destinées à favoriser l'emploi des populations résidentes et dynamiser la création d'activités, notamment par le biais d'exonérations fiscales ou de charges sociales.

la zone d'emploi, et au-delà du seul déterminisme des caractéristiques sociodémographiques des habitants, aurait un impact sur les trajectoires de chômage et d'emploi.

Des perspectives de réinsertion variables selon le contexte local

Une étude réalisée à partir de l'enquête « Trajectoires des demandeurs d'emploi » (encadré 2) permet d'analyser les conditions de retour vers l'emploi d'une cohorte de demandeurs d'emploi domiciliés dans une ZUS et de comparer leurs trajectoires à celles de chômeurs résidant dans la zone d'emploi entourant la ZUS, et donc soumis à la même conjoncture locale du marché du travail.

Les huit zones d'emploi couvertes par l'enquête offrent des perspectives variées de réinsertion dans l'emploi [2]. Cette hétérogénéité se retrouve à la fois dans les durées et dans les probabilités de sortie du chômage, la durée moyenne d'un épisode de chômage (2) variant de 9 mois à presque 12 mois selon la zone (tableau 1). Ces résultats confirment notamment la moindre exposition de l'Ile-de-France au risque de chômage de longue durée. Au regard de ces disparités interrégionales, la différence globalement observée à l'enquête entre les quartiers

(2) - On ne s'intéresse dans cette étude qu'à la durée du premier épisode de chômage consécutif à l'inscription à l'ANPE au cours du deuxième trimestre 1995, celui-ci pouvant être suivi le cas échéant d'une alternance de périodes de travail et de chômage.

ditions sensibles et leur environnement est peu marquée. Un peu moins de 11 mois ont été en moyenne nécessaires à un demandeur d'emploi pour retrouver un emploi lorsqu'il habitait en ZUS, contre 10 mois sinon. Mais cette différence globale masque des contrastes très variables d'une zone d'emploi à l'autre : d'au moins 2 mois à Marseille-Aubagne et à Mantes la Jolie, le désavantage relatif des chômeurs vivant en ZUS peut également devenir négligeable, comme dans la zone d'emploi de Poissy-Les Mureaux.

Il repose pour partie sur des caractéristiques personnelles moins favorables que celles des chômeurs vivant dans les zones d'emploi contiguës : les premiers sont moins formés et moins qualifiés (tableau 2). Cependant, certains quartiers classés en ZUS abritent des populations très proches sous l'angle sociodémographique de celles du bassin d'emploi auquel ils appartiennent. C'est le cas de certaines ZUS de la région du Nord. D'autres forment au contraire des poches de pauvreté ou de précarité au milieu d'un environnement géographique connaissant un marché de l'emploi beaucoup plus favorable, telles certaines zones de l'ouest parisien ou de l'agglomération d'Aix-Marseille.

Le quartier de résidence joue assez modérément sur les chances de retour en emploi...

Le fait de résider dans une zone urbaine sensible a en lui-même un effet significatif sur les délais de sortie du chômage, qu'il tend globalement à aggraver. Cet effet propre reste toutefois modéré par rapport à celui d'autres facteurs individuels ou géographiques. Toutes choses égales par ailleurs, résider en ZUS allonge la durée de chômage de 9 % en moyenne (tableau 3, modèle 1). Mais l'âge, l'origine nationale, le niveau de formation, l'expérience profes-

Tableau 1
Sortie du chômage selon la zone d'emploi et la ZUS

Lieu de résidence des demandeurs d'emploi	Répartition dans la zone d'emploi (en %)	Durée moyenne de chômage (en mois)	Proportion de la cohorte toujours au chômage au 18 ^{ème} mois (en %)
Cergy	-	9,1	14,4
dont : en ZUS	8,8	9,4	12,9
hors ZUS	83,5	9,0	14,2
localisation non précisée	-	7,7	-
Mantes la Jolie	-	10,0	18,4
dont : en ZUS	30,4	11,4	22,6
hors ZUS	65,6	9,4	16,1
localisation non précisée	4,0	-	-
Poissy-Les Mureaux	-	9,2	13,9
dont : en ZUS	30,1	9,2	16,4
hors ZUS	64,0	9,2	13,0
localisation non précisée	5,9	-	-
Roubaix-Tourcoing	-	9,2	15,2
dont : en ZUS	30,4	9,9	16,8
hors ZUS	59,2	8,9	14,8
localisation non précisée	10,4	-	-
Lens-Hénin	-	10,4	18,7
dont : en ZUS	12,4	10,6	19,5
hors ZUS	72,7	10,4	18,9
localisation non précisée	14,9	-	-
Aix en Provence	-	10,3	17,0
dont : en ZUS	4,3	11,6	25,0
hors ZUS	80,6	10,0	16,2
localisation non précisée	15,1	-	-
Étang de Berre *	-	11,1	19,2
Marseille-Aubagne	-	11,7	22,9
dont : en ZUS	18,9	13,5	28,9
hors ZUS	61,6	11,3	21,7
localisation non précisée	19,5	-	-
Toutes zones	-	10,1	17,7
dont : en ZUS	18,2	10,8	20,2
hors ZUS	70,8	10,0	17,0
localisation non précisée	11,0	-	-

* - Il n'y a pas de ZUS dans cette zone d'emploi.

Source : DARES, enquête TDE-MLT.

Tableau 2
Caractéristiques de la cohorte de demandeurs d'emploi

En pourcentage

	Résidence...	
	en ZUS	hors ZUS
Sexe		
Homme	51,2	51,8
Femme	48,8	48,2
Âge		
15 à 25 ans	34,6	29,8
26 à 35 ans	37,1	34,9
36 à 45 ans	18,8	22,3
46 à 50 ans	5,6	7,7
51 à 55 ans	3,9	5,3
Qualification		
Ouvrier non qualifié	34,9	24,0
Ouvrier qualifié	18,9	15,1
Technicien, maîtrise	4,3	10,2
Ingénieur, cadre	4,9	9,0
Employé	36,1	40,9
Autre	0,9	0,8
Diplôme		
Sans diplôme	0,5	0,3
Études primaires	10,9	9,3
Enseignement général court	14,4	11,3
Enseignement technique court	46,4	39,4
Enseignement général ou technique long	15,8	18,4
Enseignement supérieur	12,0	21,3
Totaux	100,0	100,0

Source : DARES, enquête TDE-MLT.

sionnelle, l'ancienneté dans le dernier emploi ou encore la nature du dernier contrat de travail ont une incidence bien plus nette. Ainsi, être âgé de 36 à 45 ans augmente la durée de chômage de près de 50 % par rapport à celle d'un chômeur de moins de 26 ans dont les autres caractéristiques seraient identiques. Habiter dans la zone d'emploi de Cergy, de Poissy-Les Mureaux ou encore de Roubaix-Tourcoing plutôt que dans celle de Marseille-Aubagne la raccourcit de 30 %.

Par ailleurs, l'incidence de la résidence en ZUS présente une grande variabilité d'une zone d'emploi à l'autre, allant d'un effet aggravant très fort sur la durée de chômage (Marseille-Aubagne ou Cergy), jusqu'à l'absence d'effet (Lens-Hénin ou Poissy-Les Mureaux), à caractéristiques personnelles identiques (tableau 3, modèle 2). Ce qui renvoie sans doute à des différences de qualité d'intégration des ZUS à leur environnement géographique, à des degrés inégaux d'enclavement physique ou de mise à l'écart de leurs habitants, ou encore à des performances inégales des politiques d'insertion selon les contextes locaux.

... et de façon diversifiée selon l'origine nationale

Les origines nationales sont souvent évoquées comme déterminant socioéconomique explicatif du risque de chômage et de la difficulté d'accéder à l'emploi [3]. Sous cet aspect, les personnes d'origine extra-européenne, par ailleurs très présentes en ZUS, sont nettement désavantagées relativement aux personnes d'origine française ou européenne (3),

(3) - L'origine nationale est repérée par une nomenclature en cinq classes qui distingue Français de parents français, Français d'origine européenne, Français de parents non européens, étrangers européens et étrangers non européens, telle que définie dans [3]. La répartition de la cohorte de chômeurs au sein de ces 5 catégories est donnée dans le tableau 4.

et l'acquisition de la nationalité française ne leur assure pas non plus une sortie nettement plus rapide du chômage. Le temps nécessaire pour retrouver un emploi après une inscription à l'ANPE est pour eux significativement plus long (de 2 mois en moyenne) que pour les chômeurs nés de parents français (tableau 4). Ce désavantage subsiste à lieu de résidence, âge, qualification ou autre caractéristique individuelle équivalente (tableau 3, modèle 1).

L'effet pénalisant de la résidence en ZUS sur la durée du chômage n'est pas identique selon les origines nationales (tableau 3, modèle 3) : net pour les chômeurs d'origine ou de nationalité non européenne, il est un peu moins fort pour les Français d'origine française. En revanche, pour les Français ou les étrangers d'origine européenne, le fait d'avoir son domicile dans un de ces quartiers serait neutre, voire favorable quant à la durée du chômage.

Ces résultats sont le produit d'interactions complexes entre territoires et groupes d'origines différentes. Il est ainsi probable que la localisation en ZUS renvoie à une réalité fort différente selon les groupes de population et les vagues d'immigration. Pour une population nouvellement immigrée, l'accès à un logement HLM (signe d'une certaine intégration à la société française), et donc souvent l'installation dans un quartier appartenant à une ZUS, est en général différé après un séjour dans des logements du parc social de fait ou des logements précaires,

majoritairement situés hors ZUS. L'installation dans une ZUS est alors souvent concomitante avec l'accès à un statut moins instable qui pourrait aussi trouver sa traduction en termes d'emploi. Pour des populations d'origine française ou plus anciennement arrivées en France, l'habitat dans un quartier relevant de la politique de la ville revêt une signification toute différente. Par ailleurs, leur co-résidence dans des quartiers où les populations d'origine non européenne, particulièrement exposées aux risques de discrimination à l'embauche, sont fortement présentes pourraient paradoxalement jouer en faveur des groupes d'origine européenne sur les marchés du travail locaux. Une analyse approfondie de l'histoire du peuplement de chacune des zones couvertes par l'enquête serait nécessaire pour rendre compte d'une diversité de situations que l'échantillonnage d'une seule cohorte de chômeurs dans une conjoncture particulière ne peut guère saisir.

Les chômeurs domiciliés en ZUS, moins autonomes dans leurs déplacements malgré les aides financières

Une des raisons pouvant expliquer les inégalités face à l'accès à l'emploi est la plus ou moins grande facilité avec laquelle les chômeurs pourront se déplacer pour s'informer sur les offres d'emploi ou mener leurs recherches, se rendre aux entretiens d'embauche et ultérieurement sur leur lieu de tra-

Tableau 4
Origine nationale et zone de résidence

	Proportion de chômeurs de la cohorte résidant en ZUS (en %)	Durée moyenne de chômage (en mois)		
		En ZUS	Hors ZUS	Ensemble
Français de parents français	14	10,6	9,7	9,9
Français d'origine européenne . . .	16	8,8	9,3	9,2
Français de parents non européens	33	11,7	11,4	11,6
Étrangers européens	24	7,9	9,3	9,3
Étrangers non européens	37	12,2	12,8	12,3

Source : DARES, enquête TDE-MLT.

Tableau 3

Modèle 1		Modèle 3	
Variables explicatives (1)	Effet marginal (%)	Variables explicatives	Effet marginal (%)
Résidence		Origine nationale*Résidence	
En Zone urbaine sensible . . .	+9	Français de parents français en ZUS	n.s.
Hors Zone urbaine sensible . .	référence	Français de parents français hors ZUS	-11
Origine nationale		<i>Français d'origine européenne en ZUS</i>	-15
Français de parents français . .	-22	Français d'origine européenne hors ZUS	-16
Français d'origine européenne	-29	Français de parents non européens en ZUS	+18
Français de parents non européens	n.s.	Français de parents non européens hors ZUS	n.s.
Etrangers européens	-32	Étrangers européens en ZUS	-31
Etrangers non européens	référence	<i>Étrangers européens hors ZUS</i>	-15
Zone d'emploi		<i>Étrangers non européens en ZUS</i>	+15
Aix-en-Provence	-17	Étrangers non européens hors ZUS	référence
Cergy	-30	Zone d'emploi	
Étang de Berre	-16	Aix-en-Provence	-16
Lens-Hénin	-17	Cergy	-27
Mantes la Jolie	-24	Étang de Berre	-13
Marseille-Aubagne	référence	Lens-Hénin	-16
Poissy-Les Mureaux	-31	Mantes la Jolie	-21
Roubaix-Tourcoing	-29	Marseille-Aubagne	référence
Modèle 2		Poissy-Les Mureaux	-29
Variables explicatives (1)	Effet marginal (%)	Roubaix-Tourcoing	-28
Zone d'emploi* ZUS		Sexe	
Aix-en-Provence (ZUS)	n.s.	Homme	-12
<i>Aix-en-Provence (hors ZUS)</i>	-9	Femme	référence
Cergy (ZUS)	n.s.	Âge	
Cergy (hors ZUS)	-22	15 à 25 ans	référence
Étang de Berre (2)	n.s.	26 à 35 ans	+28
Lens-Hénin (ZUS)	n.s.	36 à 45 ans	+49
Lens-Hénin (hors ZUS)	n.s.	46 à 50 ans	+61
Mantes la Jolie (ZUS)	n.s.	51 à 55 ans	+188
Mantes la Jolie (hors ZUS)	-17	Diplôme	
Marseille-Aubagne (ZUS)	+24	Sans diplôme	référence
Marseille-Aubagne (hors ZUS)	référence	Études primaires	-13
Poissy-Les Mureaux (ZUS)	-22	Diplôme général ou technique court	-25
Poissy-Les Mureaux (hors ZUS)	-21	Diplôme général ou technique long, diplôme supérieur	-39
Roubaix-Tourcoing (ZUS)	-13	Qualification	
Roubaix-Tourcoing (hors ZUS)	-21	Ouvrier non qualifié	référence
<i>(1) - D'autres variables ont été introduites dans ce modèle comme dans les suivants. Elles ne sont présentées que dans le tableau relatif au modèle 3. Les trois modèles conduisent à des estimations très proches des effets de ces variables sur la durée de chômage.</i>		Ouvrier qualifié	-13
<i>(2) - Il n'y a pas de ZUS dans la zone de l'Étang de Berre.</i>		Technicien, maîtrise	n.s.
<i>n.s. : effet non significativement différent de la situation de référence au seuil de 10 %.</i>		Ingénieur, cadre	n.s.
<i>Italique : effet non significativement différent de la situation de référence au seuil de 5 % et significatif au seuil de 10 %.</i>		Employé	+1
*		Autre	-25
Lecture du modèle 1 : Pour une femme, âgée de 15 à 25 ans, ouvrière non qualifiée, etc. (voir autres caractéristiques choisies comme référence dans le modèle 3), étrangère non européenne, domiciliée à Marseille-Aubagne, résider en ZUS augmente la durée de chômage de 9 %.		Expérience professionnelle	
		Expérience	-13
		Absence d'expérience	référence
		Ancienneté dans le dernier emploi	
		De 3 mois à moins d'1 an	référence
		1 an à moins de 2 ans	+24
		De 2 ans à moins de 5 ans	+33
		De 5 ans à moins de 10 ans	+36
		10 ans ou plus	+44
		Dernier contrat de travail	
		CDD	-12
		CDI	n.s.
		Intérim	-34
		Saisonnier	-22
		Contrat aidé	référence

Source : DARES, enquête TDE-MLT.

vail. Aussi, une plus grande mobilité devrait-elle conduire à des durées de chômage plus courtes.

Les trois quarts des individus interrogés dans l'échantillon de l'enquête TDE disposent d'un permis de conduire ou d'un moyen de transport individuel, et les deux tiers vivent dans des zones où les demandeurs d'emploi bénéficient de tarifs réduits ou gratuits dans les transports collectifs (tableau 5). Les chômeurs d'origine extra-européenne, surtout quand ils sont étrangers, sont plus fréquemment contraints dans leurs déplacements par manque de moyen de transport personnel ou défaut de permis de conduire. En outre, le permis de conduire est moins répandu chez les demandeurs d'emploi résidant en ZUS que chez ceux des quartiers hors ZUS : 61 % contre 79 %. De même, les premiers disposent moins souvent d'un moyen de transport (deux roues ou auto). En revanche, ils peuvent bénéficier plus souvent de titres de transports réduits ou gratuits en tant que demandeurs d'emploi, vraisemblablement en conséquence de politiques locales différenciées. Par ailleurs, à peine plus d'un étranger sur deux reçoit une aide de cette nature.

Toutes choses égales par ailleurs, la maîtrise des déplacements tend à abaisser significativement la durée de chômage, inférieure de 15 % pour les personnes possédant le permis de conduire et de 18 % pour celles qui disposent d'un moyen de transport individuel (tableau 6). Le bénéfice de titres de transports gratuits ou à tarif réduit a en revanche une incidence plus limitée (ou plus difficile à établir, en raison de pratiques locales fortement différenciées dans ce domaine).

Ces atouts, facilitant le retour à l'emploi, sont inégalement distribués dans la population, et les résidents des ZUS s'en trouvent pénalisés. Pour autant, même en ignorant ce désavantage relatif (en supposant que les habitants « des quartiers » aient les mêmes facilités

Tableau 5
Autonomie et maîtrise des déplacements

En pourcentage

Proportion de chômeurs de la cohortequi possèdent le permis de conduire (auto ou moto)	...qui possèdent au moins un moyen de transport (vélo, deux roues à moteur ou auto)	...qui bénéficient de titres de transport réduits ou gratuits
Ensemble	75	73	66
Résidant en ZUS	61	59	72
Résidant hors ZUS	79	78	64
Français de parents français	76	77	67
Français d'origine européenne	83	79	67
Français de parents non européens	65	58	71
Étrangers européens	82	78	57
Étrangers non européens	59	48	54

Source : DARES, enquête TDE-MLT.

Tableau 6
Effet de l'autonomie de déplacement sur la durée de chômage

Variables explicatives (1)	Effet marginal (%)
Résidence	
En Zone urbaine sensible	+9
Hors Zone urbaine sensible	référence
Aide financière aux transports	
Avoir accès à des transports en commun à tarif réduit	-7
Ne pas avoir accès	référence
Possession du permis de conduire	
Avoir le permis de conduire	-15
Ne pas l'avoir	référence
Possession d'un moyen de transport	
Avoir un moyen de transport	-18
Ne pas en avoir	référence
Revenu personnel net mensuel au moment de l'entrée au chômage	
De 0 à moins de 380 euros	+144
De 380 euros à moins de 720 euros	+75
De 720 euros à moins de 1 100 euros	+ 23
Au-delà de 1 100 euros	référence

(1) - Voir note du tableau 3.

Source : Dares, enquête TDE-MLT.

tés de déplacement que les autres), être domicilié en ZUS reste dans l'ensemble défavorable pour retrouver un emploi. L'effet spécifique d'une résidence en ZUS, mesuré à conditions de déplacements fixées, tend comme précédemment à accroître la durée de chômage de 9 %.

Des résultats à considérer avec prudence

Les difficultés de réinsertion plus importantes rencontrées, à caractéristiques comparables, par

les chômeurs résidant dans les quartiers de la politique de la ville, et le haut niveau de chômage qui y est constaté amènent à interroger à la fois les politiques d'habitat et d'attribution de logements dans le parc social, qui ont conduit à la concentration dans les mêmes lieux de catégories de population en difficulté sur le marché du travail, et les politiques d'emploi qui ne parviennent pas à réduire de telles disparités spatiales. Peut-on pour autant, au travers de ces résultats parler d'une stigmatisation de ces quartiers ?

Tout d'abord, si les résultats mettent en évidence une discrimination parmi les chômeurs, elle provient tout autant de l'origine nationale que du quartier de résidence. En second lieu, cette interprétation n'est pas la seule possible car de multiples caractéristiques inobservées peuvent être corrélées aux critères introduits dans le modèle. Ainsi, ces résultats masquent peut-être des hétérogénéités en termes de maîtrise de la langue (même si le niveau de formation initial a été retenu comme variable explicative). Par ailleurs, on ne tient pas compte non plus des caractéristiques des emplois proposés, des stratégies de recherche d'emploi, des réseaux de solidarité dont les chômeurs disposent, etc...

En outre, la spécificité de l'enquête TDE-MLT, limitée à quelques zones d'emploi, doit inciter à extrapoler ces conclusions à l'échelle nationale avec prudence. Des caractéristiques structurelles des quartiers en ZUS, inobservées ici, pourraient constituer des éléments d'explication additionnels. Par exemple, certains d'entre eux ont été largement peuplés de la main d'œuvre d'un seul grand site industriel. Les réductions d'effectifs ou la fermeture d'un tel site constituent à l'évidence un choc exogène qui va amener sur le marché du travail local un afflux de chômeurs aux qualifications très spécifiques, peu en rapport avec les emplois offerts dans la zone d'emploi. De ce fait, le retour vers l'emploi

risque d'être beaucoup plus long que celui de chômeurs aux qualifications plus diversifiées. Il en irait tout autrement dans des quartiers où les difficultés d'accès à l'emploi tiennent moins à des problèmes de reconversion d'une main-d'œuvre ouvrière mono-industrielle qu'à des handicaps ou discriminations pour l'accès à des marchés locaux du travail urbains et largement tertiaires.

*Philippe CHOFFEL (DIV),
Éric DELATTRE (THEMA).*

Pour en savoir plus

[1] Goldberger M.-F., Choffel P., Le Toqueux J.-L., (1998), « Les Zones Urbaines Sensibles », *INSEE Première*, n°573.

[2] Pignoni M.-T., Poujouly C., Viney X. (1998), « Sortir du chômage : des chances inégales selon le contexte local », *Premières Synthèses, Dares*, juin, n°26.1.

[3] Canamero C., Canceill G., Cloarec N., (2000), « Chômeurs étrangers et chômeurs d'origine étrangère », *Premières Synthèses, Dares*, novembre, n°46.2.

[4] Marpsat M. (1999), « La modélisation des "effets de quartier" aux États-Unis. Une revue des travaux récents », *Populations*, n°54.2, pages 303-330.

L'ANALYSE DES EFFETS LOCAUX SPÉCIFIQUES : SOURCE ET MÉTHODE

Diverses études cherchent à mettre en évidence un effet spécifique au quartier sur les comportements ou les contraintes subies par les populations qui y résident [4]. Ces études sont principalement d'origine américaine et traitent de sujets très divers : de l'insertion dans l'emploi, des trajectoires scolaires, des maternités précoces, des attitudes par rapport à la violence... Selon les thématiques abordées et la population étudiée, ces travaux concluent différemment quant à l'existence d'un effet propre au quartier : plutôt « explicatif » de la réussite scolaire des jeunes, le quartier l'est souvent moins en matière de criminalité. Les résultats portant sur les populations adultes, en particulier quant à l'accès à l'emploi, restent assez contradictoires. L'interprétation des modèles économétriques doit être menée avec prudence pour éviter d'imputer à un « effet quartier » l'impact de facteurs non pris en compte dans l'analyse.

Source statistique

L'enquête « Trajectoires de demandeurs d'emploi et marchés locaux du travail » (TDE-MLT), réalisée par la DARES, permet d'étudier l'importance du contexte local sur les trajectoires d'une cohorte de chômeurs [2]. Elle procède à un suivi longitudinal pendant 33 mois de 8 125 individus inscrits à l'ANPE au cours du deuxième trimestre 1995, pour lesquels les périodes successives de chômage, d'emploi ou d'inactivité sont repérées de façon précise. L'enquête porte sur huit zones d'emploi situées dans trois des grandes régions urbaines de France (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-d'Azur), choisies pour représenter différents types de marché du travail urbain. On trouve sur leurs territoires 50 Zones Urbaines Sensibles. À partir d'un traitement des adresses de l'échantillon effectué par l'Insee, on a déterminé pour chaque individu s'il était domicilié ou non dans une Zone Urbaine Sensible. Dans un certain nombre de cas, le traitement de l'adresse n'a pu aboutir (898 cas, soit 11 % des 8 125 individus de l'échantillon).

Modélisation de la durée de chômage

La variable sur laquelle porte l'analyse est la durée, exprimée en mois, du premier épisode de chômage faisant suite à l'inscription à l'ANPE au second trimestre 1995. Il faut noter que la sortie du chômage se conclut le plus souvent par un retour à l'emploi, mais aussi dans quelques cas par une entrée en formation ou une cessation définitive d'activité. On se limite ici à la sortie vers l'emploi.

Comme c'est le cas généralement dans les enquêtes longitudinales, pour certains individus, le phénomène observé (ici le chômage) n'est pas terminé à la fin de la période d'observation couverte par l'enquête. On parle alors d'épisodes non complétés. Ce phénomène de « censure à droite » conduit à une sous-estimation de la durée moyenne de chômage. Dans notre cas, il est d'ampleur limitée puisque, sur les 7 227 individus de l'échantillon dont on a pu repérer le domicile, 1 284 ne terminent pas leur premier épisode de chômage pendant la période de l'enquête. Cet effet de censure est « contrôlé » dans l'analyse économétrique de la durée de chômage.

L'estimation de la durée de chômage repose sur une spécification de type Weibull avec prise en compte des données censurées à droite. Les variables explicatives sont les suivantes :

- les caractéristiques individuelles : sexe, âge, qualification, diplôme, origine nationale, expérience professionnelle antérieure ;
- les caractéristiques du dernier emploi : le type de contrat (contrat aidé, intérimaire, saisonnier, CDD, CDI ou autre), l'ancienneté dans le dernier emploi ;
- les caractéristiques géographiques : zone d'emploi, résidence en ou hors ZUS.

Un autre modèle vise à apprécier l'effet des moyens dont l'individu dispose pour accéder aux emplois. Outre les variables déjà mentionnées, et en plus des variables caractérisant l'autonomie et la maîtrise des déplacements, le modèle intègre un indicateur du niveau de ressources antérieur au chômage. Cette dernière information n'étant connue que pour une partie de l'échantillon, l'estimation est réalisée à partir de 4 339 observations, dont 736 censurées à droite.